

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019

Par suite d'une convocation en date du 25 juin 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

**Étaient présents :**

M. CROS Samuel	Mme CROUZET Béatrice
M. VOLLE Stéphane	Mme GIGON Christine
M. FLECHON Vincent	Mme COSTE Marie-Claire
M. LECOMTE Marc	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. MONTEIL Bernard	Mme PRUDHON Claude
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

Mme ROSE-LEVEQUE Christelle a donné procuration à M. CROS Samuel

**Absents :**

Mme SERRE Océane

M. ALLIER Jérôme

M. MARTINS DE FREITAS Éric

M. PARRA Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 04-01/07/2019**

**REGLEMENTS CANTINES ET GARDERIES – MISE A JOUR**

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire, informe les élus que de plus en plus d'incivilités envers le personnel affecté aux services de cantine et de garderie ont été constatées durant l'année scolaire 2018/2019. Devant de tels agissements, il est important d'adapter nos règlements à cette problématique.

Les dits règlements permettront d'agir dans les meilleurs délais et de sanctionner afin d'assurer le respect et la sécurité du personnel et du public concerné.

Ces règlements seront à signer par les parents, ils seront sur le site internet de la commune ([www.coux.fr](http://www.coux.fr)) ainsi que sur le portail famille CIRIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte les règlements de la cantine et de la garderie des écoles pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
JEANNE Jean-Pierre.

